

17<sup>e</sup> ÉDITION

La rencontre des légendes

# TOUR DE CORSE HISTORIQUE

VHC / VHRS



REGLEMENT PARTICULIER

En partenariat avec



Ville de PORTO-VECCHIO



Cità di PORTIVECHJU

# DU 2 AU 7 OCTOBRE 2017

[www.tourdecorse-historique.fr](http://www.tourdecorse-historique.fr)



*PASSION*



*ART*



*The Art of live a passion...\**



**ANGE BARDE**  
GENÈVE

[info@angebarde.com](mailto:info@angebarde.com)

Découvrez la collection de chronographes AB Racing sur [angebarde.com](http://angebarde.com)

\* L'Art de vivre une Passion

# SOMMAIRE

PROGRAMME - HORAIRES	5
----------------------	---

<b>VHC</b>	ARTICLE 1. ORGANISATION	6
	ARTICLE 2. ASSURANCES	8
	ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES	8
	ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS	9
	ARTICLE 5. PUBLICITE	13
	ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES	13
	ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE	13
	ARTICLE 8. RECLAMATION – APPEL	14
	ARTICLE 9. CLASSEMENTS	14
	ARTICLE 10. COUPES	14

<b>VHRS</b>	ARTICLE 1. ORGANISATION	15
	ARTICLE 2. ASSURANCES	15
	ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES	15
	ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS	16
	ARTICLE 5. PUBLICITE	16
	ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES	17
	ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE	17
	ARTICLE 9. CLASSEMENTS	18
	ARTICLE 10. COUPES	18

<b>ANNEXE I</b>	ITINERAIRE	19
-----------------	------------	----

<b>ANNEXE II</b>	MATERIEL DE CHRONOMETRAGE TRIPY	23
------------------	---------------------------------	----

# 17<sup>e</sup> Tour de Corse Historique 2017

# Itinéraire

## Programme

### LUNDI 2 OCTOBRE

10h00 à 20h00 vérifications des documents - C.C.I. - Port de commerce / vérifications techniques - terre plein la marine Porto-Vecchio

10h00 à 17h00 Shakedown - Palombaggia - 4,10 Km

### MARDI 3 OCTOBRE

A partir de 14h00 cérémonie de présentation Terre plein la Marine - Porto-Vecchio

14h30 Départ 1<sup>ère</sup> Etape - Porto-Vecchio / Porto-Vecchio

15h04 ES01 : Sotta - Santa Giulia - 12,36 km

Total Etape : 37,35 Km --- Total Test : 12,36 Km

### MERCREDI 4 OCTOBRE

09h00 Départ 2<sup>e</sup> Etape - Porto-Vecchio / L'île-Rousse

10h33 ES02 : Ghisoni - Col de Sorba - 28,23 km

11h31 ES03 : Muracciolo - Noceta - 21,28 km

12h36 Regroupement : CORTÉ

13h45 ES04 : Pont de Castirla - Taverna - 15,42 km

14h43 ES05 : Castifao - Olmicapella - 20,93 km

Total Etape : 245,15 Km --- Total Tests : 85,86 Km

### JEUDI 5 OCTOBRE

09h00 - Départ 3<sup>e</sup> Etape - L'île-Rousse / Porto

09h28 ES06 : Monetta - Col San Colombanu - 22,86 km

10h36 ES07 : Lozari - Montemaggiore - 25,64 km

11h46 Regroupement : CALVI

12h49 ES08 : Nd de la Serra - 27,96 km

14h22 ES09 : Partinello - Porto - 11,48 km

Total Etape : 181,45 Km --- Total Tests : 87,94 Km

### VENDREDI 6 OCTOBRE

09h00 Départ 4<sup>e</sup> Etape - Porto / Ajaccio

09h58 ES10 : Letia - Vico - 13,83 km

10h31 ES11 : Nesa - Arbori - 21,49 km

11h29 ES12 : Lopigna - Vero - 20,83 km

12h49 Regroupement : BOCOGNANO

13h43 ES14 : Bocognano - Bastelica - 19,12 km

Total Etape : 199,78 Km --- Total Tests : 75,27 Km

### SAMEDI 7 OCTOBRE

09h00 Départ 5<sup>e</sup> Etape - Ajaccio / Porto-Vecchio

09h43 ES15 : Verghia - Petra Rossa - 26,51 km

10h46 ES16 : Pont de Calzola - Bichisa - 14,35 km

11h29 ES17 : Moca Croce - Aullene - 17,50 km

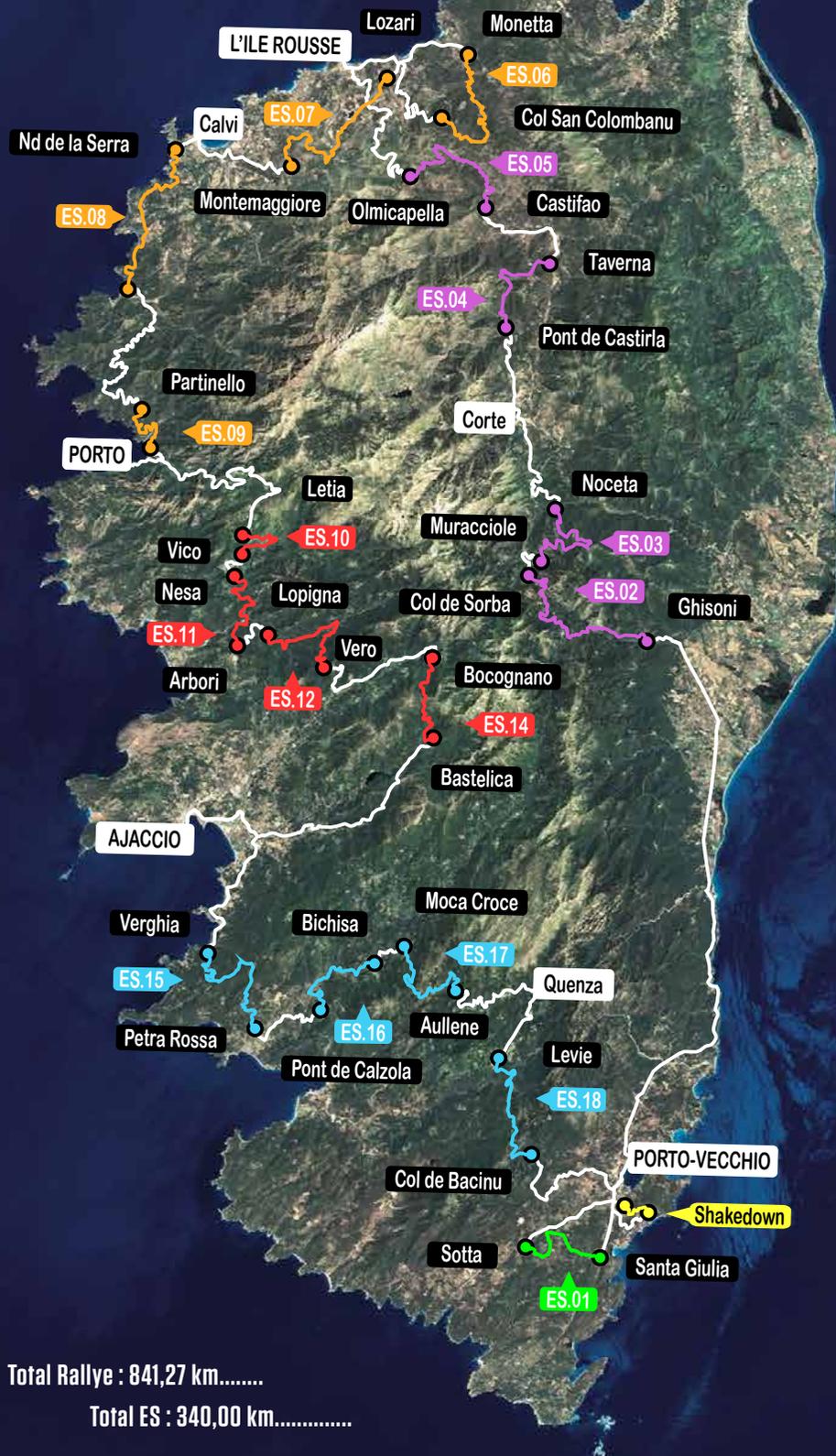
12h19 Regroupement : QUENZA

13h30 ES18 : Levie - Col de Bacinu - 20,21 km

Total Etape : 177,54 Km --- Total Tests : 78,57 Km

Total Rallye : 841,27 km.....

Total ES : 340,00 km.....



# PROGRAMME

<b>Samedi 1<sup>er</sup> juillet 2017</b>		Parution du règlement
<b>Jeudi 31 août 2017</b>		Clôture des engagements
<b>Lundi 2 octobre 2017</b>	10h00 à 20h00	Vérification des documents - CCI Port de Commerce Vérifications techniques - Terre-plein de la Marine Porto Vecchio
	10H00 à 17H00	Shakedown - Palombaggia
<b>Mardi 3 octobre 2017</b>	08h30 à 11h00	Vérification des documents - CCI Port de Commerce Vérifications techniques - Terre-plein de la Marine Porto Vecchio
	10h00	1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs
	12h00	Mise en parc des voitures à Porto Vecchio Terre-plein La Marine - Porto Vecchio Publication des équipages admis au départ
	13h00	Briefing Pilotes et Direction de Course
	14h30	<b>Cérémonie de Départ du Rallye - 1<sup>ère</sup> étape</b> Sortie Parc Fermé - Terre-plein La Marine - Porto Vecchio
	15h30	<b>Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape</b> Terre-plein La Marine - Porto Vecchio
<b>Mercredi 4 octobre 2017</b>	09h00	<b>Départ de la 2<sup>ème</sup> Etape</b> Terre-plein La Marine - Port Vecchio
	15h58	<b>Arrivée 2<sup>ème</sup> Etape</b> Place Paoli – l'Île Rousse
	21h00	Publication des résultats partiels
<b>Jeudi 5 octobre 2017</b>	09h00	<b>Départ 3<sup>ème</sup> Etape</b> Port de Commerce – l'Île Rousse
	14h25	<b>Arrivée 3<sup>ème</sup> étape</b> Village - Porto
	21h00	Publication des résultats partiels
<b>Vendredi 6 octobre 2017</b>	09h00	<b>Départ 4<sup>ème</sup> Etape</b> Village - Porto
	14h45	<b>Arrivée 4<sup>ème</sup> étape</b> Parking U Margunaghju - Aiacciu
	21h00	Publication des résultats partiels
<b>Samedi 7 octobre 2017</b>	09h00	<b>Départ 5<sup>ème</sup> Etape</b> Parking Mairie - Aiacciu
	14h24	<b>Arrivée du Rallye</b> Terre plein la marine - Porto Vecchio
	15h30	Vérifications finales Porto Vecchio - Garage Renault BALESi
	16h30	Publication des résultats du Rallye
	19h00	Remise des Prix – Soirée de Clôture Porto Vecchio

# REGLEMENT PARTICULIER - VHC

Réglementation opposable

Le présent règlement particulier de l'épreuve complète les règles spécifiques des rallyes VHC 2017 et les réglementations de la FFSA.

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION**

L'Association Sportive Automobile Terre de Corse, organisateur administratif et l'Association Tour de Corse Historique, organisateur technique, organisent sous le patronage de la Collectivité territoriale de Corse, le 17<sup>ème</sup> Rallye Tour de Corse Historique. Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N°814 en date du 5 septembre 2017, et le Visa de la Ligue Corse du Sport Automobile N°06VH17 en date du 24 juillet 2017.

## **Comité d'Organisation**

**Président :** José ANDREANI

**Vice-Présidents :** Philippe GIOVANNI  
Gérard CESARI

**Trésorier :** Jean Pierre PIERI

**Secrétaire Générale :** Marie Ange DINI

**Membres :** Catherine BELON  
Jacques BONAFEDI  
Alain CHIARI  
Daniel DA COSTA  
Michèle DANY  
Jean FANCELLU  
Corine GAYDOU  
Jean François GIOVANANGELI  
Michel GRANDSERRE  
Claudine GRANDSERRE  
Abdel KAJEOUII  
Oussama KASSI  
Zakaria KNIZI  
Mathieu LEONARD  
Christian PAOLI  
Romain PHILIP  
Pierre PIERGIGLI  
Jean Jo PRUNETTI  
Charly RAGNE  
Frédéric TRAVERSARI

**Secrétariat du rallye Adresse :** Tour de Corse Historique  
Route de Muratello - BP 15  
20538 Porto Vecchio Cedex

Téléphone : 00 33 (0) 4 95 70 67 33  
Email : tourdecorsehistorique2a@gmail.com

**Permanence du Rallye :** Villes étapes

## 1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :	Président	Fabien ZYCH	4626/0810
	Membres	Samuel TESSIER Hervé ORSINI	2010/0801 9/ACM
Directeur de Course :		Antoine CASANOVA	4042/0615
Directeurs de Course Adjointes :		Sylvie ZYCH Nicole BONNET Christian LECA	3416/0810 7422/0901 8021/0605
Responsable PC / Direction de Course		Corinne GAYDOU	53537/0617
Directeurs de Course délégués aux parcs de regroupements :		Pierre BOÏ	12623/0606
Directeurs de Course délégués à la voiture tricolore :		Cathy BAILE Jean Pierre LABAUNE	174066/0617 7166/0508
Directeurs de Course délégués aux E.S. :		Daniel VERNET Christian CANADA Philippe VALENTI Bruno MUSELLI	147321/0508 7252/0615 11398/ACM 2403/0508
Commissaire Technique Responsable :		Thierry GARBI	16028/1801
Commissaires Techniques :		Jean Paul MOTTOLA Jean-Jacques PAOLETTI Jean Gérard MUZI Christophe OLIVIERI Henri PINET Valérie ROUSTAND	20974/0617 7473/0606 38806/0617 169602/0603 11855/0606 122514/0606
Chargés des relations avec les concurrents (CS)		Claude PAOLETTI Claude DELOUBES Laurent FABRE	40448/0606 16424/1110 49186/0816
Organisateur Technique :		Catherine BELON Jacky BERTUCCI	162324/0617 13467/0606
Responsable des Classements :		Jean Louis ORSINI	12012/ACM
Chargé des relations avec la presse :		Helene LARIVIERE	
Responsable Site Internet :		Olivier TRAVERSARI Jacques BONAFEDI	

A l'exception du Collège des Commissaires Sportifs, tous les officiels nominativement désignés dans ce règlement, ainsi que dans les additifs éventuels, sont Juges de Fait.

## **1.2P. ELIGIBILITE**

Le rallye Tour de Corse Historique compte pour le TROPHEE Jean Charles MARTINETTI du vainqueur du plus grand nombre d'ES, le TROPHEE JEAN CANONICI des coéquipiers et le trophée Gérard BRIANTI sera remis à l'équipage jugé le plus fair-play sur l'ensemble du rallye.

## **1.3P. VERIFICATIONS**

Les équipages engagés seront avisés par affichage sur le site [www.tourdecorse-historique.fr](http://www.tourdecorse-historique.fr) de leur convocation pour les vérifications administratives – CCI Port de Commerce prévues le 02 octobre 2017 de 10h00 à 20h00 et le 03 octobre 2017 de 08h30 à 11h00, à Porto Vecchio.

Les vérifications finales seront effectuées le 07 octobre 2017 à 15h30 : Garage Renault Balesi- Porto Vecchio  
Prix de la main d'œuvre : 60 €/heure

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

Assurances Stéphane Gaucher. Tel +33 4 50 51 57 80 ; email : [asg@assurances-asg.fr](mailto:asg@assurances-asg.fr)

Les véhicules d'assistance ainsi que les véhicules des ouvriers, même porteurs de plaques ou panneaux spécifiques délivrés par l'Organisateur, ne peuvent en aucun cas être considérés comme participant officiellement au rallye. Ils ne sont pas couverts par la police d'assurance de celui-ci et restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire.

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Tout concurrent qui désire participer au Tour de Corse Historique doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement dûment complétée, au plus tard le jeudi 31 août 2017. Toute demande d'engagement incomplète sera mise en liste d'attente.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 180 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés : avec la publicité facultative des organisateurs : 3 900 €  
sans la publicité facultative des organisateurs : 7 800 €

Ces droits d'engagement comprennent : l'assurance, deux plaques « rallye », pack « vêtements ».

Les droits d'engagement seront intégralement remboursés aux candidats dont l'engagement aura été refusé et en cas d'annulation du rallye.

En cas de forfait après la date de clôture des inscriptions, la somme de 700 euros sera retenue sur le remboursement.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ainsi que la photocopie de la première page du PTH (FIA) ou PTHN (FFSA).

### **3.2.7.P BRIEFING**

Un briefing écrit obligatoire pour les équipages est prévu par les organisateurs et diffusé lors des vérifications administratives.

Un briefing oral pourra être prévu en complément. Le cas échéant, les horaires figurent dans le programme du présent règlement.

### **3.3P. ORDRE DE DEPART**

Pour la première étape, l'ordre de départ sera dans l'ordre croissant des numéros.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné suivant le classement général, hors pénalités et après repositionnements éventuels de concurrents décidés par le Collège des Commissaires Sportifs.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### Voitures autorisées :

Sont autorisées les voitures des périodes E à J2 inclus, Homologuées VHC et possédant un passeport technique historique (PTH ou PTHN).

**Les voitures de la période J2 sont autorisées. Elles feront l'objet d'un classement spécifique.**

Sont aussi autorisées les voitures de rallye « Classic » répondant au règlement technique 2017 :

«Le règlement technique Rallye Classic a pour but d'admettre les modèles de voitures de rallye dans une «configuration qui aurait pu potentiellement être utilisée de 1977 à 1981 et ceci dans la cohérence et la «technologie en vigueur à cette époque.

«Ce règlement ne représente pas la stricte histoire individuelle du modèle en course. Il est néanmoins en «cohérence avec ce qui a pu ou aurait pu se faire réglementairement à l'époque sur ces voitures.

#### «ARTICLE 1. DEFINITION DES VOITURES AUTORISEES

«Voiture de Tourisme de série et Grand Tourisme de série ayant fait l'objet d'une homologation FIA en

«Gr 1, ou 2, ou 3, ou 4 entre 1977 et 1981.

#### «ARTICLE 2. MODIFICATIONS ET ADJONCTIONS AUTORISEES OU OBLIGATOIRES

«Pour les voitures de Tourisme :

«Les limites de modifications accordées sont celles autorisées par le règlement Groupe 2 de l'Annexe J 1981.

«Pour les voitures de Grand Tourisme

«Les limites de modifications accordées sont celles autorisées par le règlement Groupe 4 de l'Annexe J 1981. «Les modifications et les éléments techniques utilisés devront être en cohérence avec ce qui a pu ou aurait pu «être autorisé réglementairement à l'époque sur ces voitures.

#### «ARTICLE 3. SECURITE

«Pare-brise : Verre feuilleté obligatoire

«Circuit carburant : Conforme à l'Article 253.3 de l'Annexe J en cours

«Siège, Extincteur, Harnais, Armature de sécurité : Se référer au tableau des équipements de sécurité

«VHC de chacune des disciplines en cours.

#### «ARTICLE 4. DOCUMENTS

«Chaque voiture devra avoir un Passeport Technique 3 Volets « Classic »

«Pour les voitures de Tourisme une fiche d'homologation Gr1/2 devra accompagner le passeport Technique

«Pour les voitures de Grand Tourisme une fiche d'homologation Gr3/4 devra accompagner le passeport «3 volets.

Pour les licenciés étrangers, ils auront à fournir le document équivalent à un PTH qui les autorise à participer aux compétitions historiques dans leur pays (le cas échéant une attestation de leur ASN).

Les voitures sont autorisées à être équipées d'une assistance **électrique** de direction, il est également autorisé de monter une direction assistée existantes ou homologuée provenant d'un même modèle de voiture que celui présenté sans changement de période si ce modèle n'en est pas équipé d'origine dans la période présentée.

### Mesures et dispositifs de sécurité :

- Voitures et équipages : Annexe K du Code Sportif de la FIA 2017 + Tableau ci après :

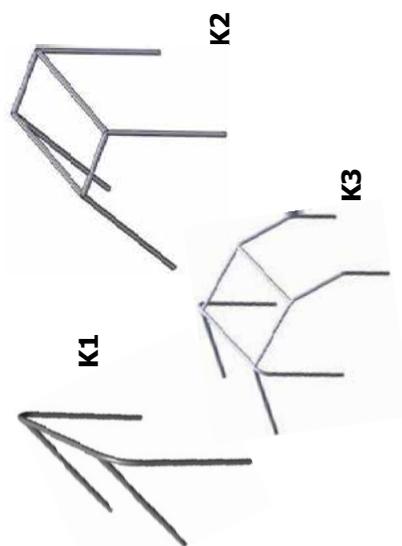
# EQUIPEMENTS SECURITE RALLYES VHC

RFT	<b>OBLIGATOIRE</b> : selon les <i>listes technique N° 29 et 36 de la FIA</i> pour toutes les voitures à compter de la période I
CASQUES	<b>Voitures avec RFT</b> : Casques mentionnés sur <i>liste technique N° 33 ou 41 de la FIA</i> <b>Toutes les autres voitures</b> : Casques <i>correspondant aux Normes de la liste technique N° 25 de la FIA</i>
HARNAIS ( <i>Liste technique N°24 de la FIA</i> )	<b>Voitures avec RFT</b> : obligatoire en cours de validité norme 8853/98 = 5 sangles (lettre C...) ou 6 sangles (lettre D...) en contact avec le corps <b>Toutes les autres voitures équipées d'un arceau</b> : minimum obligatoire en cours de validité norme 8854/98 = 4 sangles en contact avec le corps (lettre B...)
SIEGES	<b>Voitures avec RFT</b> : siège adapté au port du HANS, homologué <b>selon la liste N° 12 de la FIA</b> en cours de validité, le renforcement local des fixations de sièges au châssis ou à la coque est autorisé. <b>Toutes les autres voitures T / CT et GT / GTS</b> à partir de la période F : siège origine ou homologué (Voir fiche d'homologation de la voiture) ou FIA valide <b>selon la liste technique N° 12 de la FIA en cours de validité</b> , le renforcement local des fixations de sièges au châssis ou à la coque est autorisé. <b>OBLIGATOIRE</b> : <i>Pour les Périodes J1 et J2 sièges homologués selon la liste technique N° 12 de la FIA en cours de validité.</i>
EXTINCTEUR	1 extincteur "système embarqué" <b>dégoupillé</b> ou boîtier " <b>armé</b> " en <b>cours de validité selon la liste technique FIA N° 16</b> + 1 <b>extincteur manuel en cours de validité selon la liste technique FIA N° 6</b>
VETEMENTS	<b>OBLIGATOIRE pour 2017</b> : Combinaison et Gants : Résistants au feu - Norme FIA 1986 <b>Récommandé pour 2017 OBLIGATOIRE pour 2018</b> : Combinaison et Gants : Résistants au feu - FIA 8856/2000
SOUS VETEMENTS	<b>OBLIGATOIRE</b> : Cagoule, résistant au feu selon norme FIA 8856/2000. <b>RECOMMANDE</b> : Sous-vêtement (t-shirt manches longues, caleçon long) selon norme FIA 8856/2000. <b>OBLIGATOIRE 2018</b> Sous-vêtement t-shirt manches longues selon norme FIA 8856/2000.
CHAUSSURES	<b>OBLIGATOIRE</b> : Résistants au feu - FIA 8856/2000
CAMERA	<b>Se référer au Règlement FFSA "Montage Caméras Intérieur Extérieur"</b>
ARCEAU	<b>OBLIGATOIRE</b> à partir de la période F. voir <b>document "Minima pour Structure de sécurité"</b> <b>Sauf homologation par FIA ou ASN</b> , au minimum : les platines de pieds d'arceau <b>doivent</b> être fixées aux plaques de renfort sur la caisse par 3 boulons de diamètre 8mm (2 boulons pour les platines des jambes de force), les platines <b>peuvent EN PLUS</b> être soudées aux plaques de renfort
GARNITURE D'ARCEAU DE SECURITE HOMOLOGUEE FIA	<b>Pour les T / CT / GT / GTS équipés d'arceau de sécurité dont l'armature de base correspond au dessin K3 les garnitures homologuées selon la Liste Technique N°23 sont OBLIGATOIRES</b>

EQUIPEMENT SECURITE RALLYES VHC 2017

## Minima des Armatures de sécurité Annexe K en cours

Pour les voitures fermées : T - CT - GT - GTS - GTP



Annexe VI	Année	Périodes	Observations
1.1.2 (a)	Jusqu'à 1961	A à E	Recommandé ou mini de Période
1.1.2 (b)	1962 à 1965	F : Circuit et CdC GT - GTS - GTP	Mini de Période K1 ou K2

1.1.5 (c)	1962 à 1965 1966 à 1990	<b>1.1.2 (b F (rallye)**</b> dito G1 (K3+D+2P) ou** <b>G1 à J2</b> G1 maximum 6 points (+1 ou 2) K13-K17-K23 Sauf si +6 points Spec de période K3+Portes+Diag Arrière G2 -> J2 = + de 6 points	 ** 1.2.2 Homologation Annexe VI ou ASN ou FIA (VO fiche Homolog)
1.1.5 (d)	1982 à 1990	<b>J1 et J2 Groupe B +1600cc</b>	K3 + Portes+Diag Arr+Toit+ Parebrise+Tab Bord+Pieds arceau
1.1.5 (e)	1982 à 1990	<b>Toutes autres voitures</b>	Spec de Période, Homolog ou An VI <b>sauf R5T et 037 structure homologuée FIA</b>

\* cf Annexe V dessins et VI règlements

\*\* cf Annexe VI : Art 1.2 et 1.2.2: soit Conforme Annexe VI, soit homologué ASN (copie) soit homologué FIA (VO fiche homolog)

**EQUIPEMENT SECURITE RALLYES VHC 2017**

#### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera libre entre les Epreuves Spéciales.

A la fin de chaque étape, et après s'être soumis au contrôle horaire (CH) d'arrivée de l'étape, l'équipage conduira la voiture en parc ou zone d'assistance pour une durée maximale de trois heures (03h00).

Passé ce délai, une pénalité de cinq minutes sera appliquée pour chaque heure ou fraction d'heure supplémentaire.

Les voitures devront réintégrer le parc fermé au plus tard une heure avant le départ de la première voiture pour l'étape suivante.

Les dépanneuses mises à la disposition du directeur de course au départ des ES sont destinées à libérer la route de course de toute voiture provoquant une obstruction totale et impossible à déplacer autrement qu'avec la dépanneuse.

La décision de l'intervention de la dépanneuse appartient au seul Directeur de course qui décide également du lieu de déchargement du véhicule évacué.

Les dépanneuses pourront, après le passage de la voiture Balai, prêter assistance aux voitures accidentées, à la demande du concurrent qui fera son affaire, avec le dépanneur, de la prise en charge de cette intervention.

#### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

Vu la spécificité des routes corses, la longueur des E. Spéciales, le nombre de virages au kilomètre, nous autorisons une aide électrique à la direction.

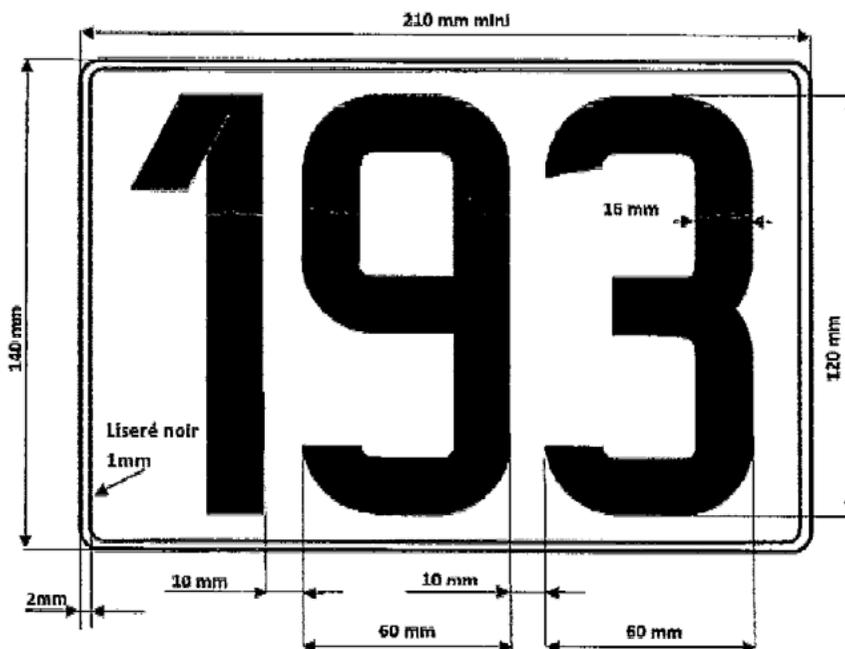
#### 4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES (application au 8 juin 2012)

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux plaques (210mm x 140mm), l'une située à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro de plaque sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Le format de ces plaques et leurs caractéristiques techniques seront conformes au schéma ci-dessous :



Position de la plaque avant : située dans l'angle supérieur droit du pare-brise.

Position de la plaque arrière : située à l'emplacement de la plaque d'immatriculation arrière.

Couleur : traits noirs sur fond blanc.

#### 4.8. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformément à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés avant le départ de l'ES. Une interdiction de prendre le départ pourra être prononcée par le Directeur de Course en cas de non-respect de cet article.

#### **4.9.P BOITIER DE CONTROLE ET DE CHRONOMETRAGE G.P.S.**

Lors des vérifications, il sera remis aux concurrents, contre caution, un boîtier de contrôle et de chronométrage G.P.S. de la marque TRIPY, dont l'installation sera sous la responsabilité des concurrents. L'équipement est composé de trois éléments :

- le boîtier G.P.S TRIPY proprement dit
- un câble d'alimentation préalablement installé dans la voiture, par le concurrent, avant les vérifications
- une antenne magnétique.

Une fois le matériel totalement installé et testé sous le contrôle des préposés de la Sté TRIPY, le matériel ne devra, en aucun cas, être débranché et quitter la voiture jusqu'à l'arrivée finale.

Le concurrent est seul responsable de l'ensemble du matériel de chronométrage qui lui a été confié.

Ce matériel est susceptible d'être contrôlé en tout point du parcours par l'Organisateur, notamment au début et à la fin des ES ainsi que dans les parcs. Toute action visant à en empêcher le fonctionnement pourra entraîner la mise hors course du concurrent.

Le système G.P.S. mis à bord de chaque véhicule permettra de vérifier également la vitesse de la voiture en tout point du parcours et pourra donc servir au respect des prescriptions du Code de la Route.

#### **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire (Panneaux de portes, plaque d'immatriculation avant) et la publicité facultative (bandeaux de pare-brise droite et gauche) sont : elles seront précisées par additif.

Sauf accord préalable avec les organisateurs, la pose de tout support publicitaire sur le parcours du rallye et à proximité immédiate **est strictement interdite** de même que la reproduction des images de ces supports. Dans les mêmes conditions, toute action publicitaire ou de promotion s'appuyant sur l'image de marque du rallye devra être autorisée par les organisateurs.

Aucune action commerciale à proximité du rallye, via réseaux sociaux ou web n'est autorisée sans accord de l'organisateur. Par arrêté municipal toute action commerciale est interdite.

#### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

##### **6.1P. DESCRIPTION**

Le Rallye Tour de Corse Historique représente un parcours de 839,91 km.

Il est divisé en 5 étapes et 9 sections.

Il comporte 17 Epreuves Spéciales d'une longueur totale de 341,18 km.

Les Epreuves Spéciales, l'itinéraire et les horaires figurent dans l'annexe "Itinéraire" (annexe 1).

##### **6.2P. RECONNAISSANCES**

**6.2.6P.** Conformes au règlement standard

Les jours de reconnaissances autorisés, dans la limite de 3 passages, sont

Le vendredi 22 samedi 23 et dimanche 24 septembre 2017 de 09h00 à 19h00

Le vendredi 29 samedi 30 septembre et dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2017 de 09h00 à 19h00

#### **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE**

##### **7.1P. DEPART**

Après les vérifications techniques, les voitures seront mises en parc fermé de départ.

##### **7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES**

###### **7.2.11P.**

Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire de route :	Chasuble orange
Chef de poste :	Chasuble orange rayé de bleu
Radio :	Chasuble Jaune

##### **7.3.16 MISE HORS COURSE**

**7.3.16.1.P** La mise hors course temporaire interviendra pour tout retard supérieur à 15 minutes sur l'horaire imposé entre 2 contrôles horaires.

Tout concurrent exclu pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape pourra réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- Avoir signifié au Directeur de Course, sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant son entrée en parc de regroupement de fin de section, ou de son entrée en parc fermé de fin d'étape.

- Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour la section ou l'étape suivante.

Pour la section où la mise hors course a été constatée, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté d'un temps forfaitaire total égal à celui du concurrent classé dernier, toutes pénalités comprises. De plus, les pénalités complémentaires suivantes seront appliquées :

- Pénalité de TRENTE minutes par section.
- Pénalité de CINQ minutes par épreuve spéciale non parcourue dans son intégralité.

Les concurrents réintégrant le Rallye dans ce cadre pourront être repositionnés par les commissaires sportifs de l'épreuve selon l'article 3.3 du règlement standard des rallyes. Ils ne sont éligibles à aucun prix ni attribution de points.

En tout état de cause, le collège des commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

## **7.5P. EPREUVES SPECIALES**

### **7.5.1.P CHRONOMETRAGE**

Le chronométrage sera effectué à la seconde.

### **7.5.9.P SYSTÈME D'ACQUISITION DES TEMPS**

Le boîtier TRIPY dont les voitures sont équipées permettent l'acquisition des heures de chronométrage au passage du point GPS de contrôle, et leur envoi en direct sur un serveur informatique central en vue de l'élaboration des classements.

Le départ est donné dans les conditions du règlement standard des rallyes FFSA.

En cas de non fonctionnement de la prise de temps par GPS pour raison technique, un temps forfaitaire sera attribué par les Commissaires Sportifs selon les dispositions de l'article 7.5.16 du règlement standard des rallyes FFSA.

## **ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Il sera établi :

- \* Un classement général (Périodes E à J1)
- \* Un classement pour les périodes suivantes :

E	(1947 à 1961)
F	(1962 à 1965)
G1	(1966 à 1969)
G2	(1970 à 1971)
H1	(1972 à 1975)
H2 à I	(1976 à 1981)
J1	(1982 à 1985)
- \* Un classement J2 (1986 à 1990)
- \* Un classement féminin
- \* Un classement «Classic»

## **ARTICLE 10P. COUPES**

La remise des prix se déroulera **le samedi 07 octobre 2017 à 19h00 - Porto Vecchio**

Classement général :	2 coupes aux trois premiers équipages.
Classement pour les périodes :	2 coupes au premier de chaque période.
Classement féminin :	2 coupes au premier équipage féminin.
Classement «Classic»	2 coupes aux trois premiers équipages.
Classement « J2 «	2 coupes aux trois premiers équipages

- Le trophée Jean Charles MARTINETTI sera remis au vainqueur du plus grand nombre de scratch sur l'épreuve.
- Le Trophée Jean Canonici des coéquipiers
- Le trophée Gérard BRIANTI sera remis à l'équipage jugé le plus fair-play sur l'ensemble du rallye.

# REGLEMENT PARTICULIER – VHRS

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Terre de Corse, organisateur administratif et l'association Tour de Corse Historique, organisateur technique, organisent sous le patronage de la Collectivité territoriale de Corse, le 17<sup>ème</sup> Rallye Tour de Corse Historique.

### **Comité d'Organisation**

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support

### **Secrétariat du Rallye, Adresse**

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support

### **Permanence du Rallye**

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support

### **Organisateur technique**

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support

## 1.1P. OFFICIELS

Directeur de Course VHRS : Pierre DOUSSAN Lic : 3634

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support

## 1.3P. VERIFICATIONS.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives : permis de conduire, licences ou titre de participation.

Aux vérifications techniques le concurrent devra présenter la fiche d'Identité ou PTHN pour véhicule historique délivré par la FFSA ou un "Laissez-passer" de Véhicule pour Parcours de Régularité Historique FIA.

Contrôle final : Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support

Dès son arrivée, chaque équipage doit rejoindre le parc fermé et rendre disponible sa voiture pour un contrôle rapide effectué par les commissaires techniques.

### 1.3.4. BRIEFING

Un briefing oral, sera obligatoirement organisé par le DC.

Tous les équipages autorisés à participer au rallye sont tenus d'y assister.

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Tout concurrent qui désire participer au Rallye de Régularité Historique Sportif Tour de Corse Historique doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement dûment complétée, au plus tard le jeudi 31 août 2017. Toute demande d'engagement incomplète sera mise en liste d'attente.

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement, la catégorie de moyenne choisie, pour la totalité du rallye : "haute, intermédiaire, basse". Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du Collège des Commissaires Sportifs.

Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures maximum.

Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 3900 €

- sans la publicité facultative des organisateurs : 7800 €

Ces droits d'engagement comprennent : l'assurance, deux plaques « rallye », pack « vêtements ».

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les droits d'engagement seront intégralement remboursés aux candidats dont l'engagement aura été refusé et en cas d'annulation du rallye.

En cas de forfait après la date de clôture des inscriptions, la somme de 700 euros sera retenue sur le remboursement.

### 3.1.4 Voitures admissibles

Sont admissibles les voitures conformes à la législation routière et réparties selon les catégories suivantes :

- A périodes E,F,G1 (1947 à 1969)
- B périodes G2,H1,GR,HR (1970 à 1975)
- C périodes H2,I (1976 à 1981)
- D période J1 (1982 à 1985)
- E période J2 (1986 à 1990)

Chaque catégorie est répartie en 3 classes de cylindrées

- 1 - jusqu'à 1300 cm<sup>3</sup>
- 2 - de 1301 cm<sup>3</sup> à 2000 cm<sup>3</sup>
- 3 - au dessus de 2000cm<sup>3</sup> et turbo

Les véhicules décapotables ne seront pas admis en moyenne haute

Pour la moyenne haute, seules les voitures équipées au moins d'un arceau trois points seront acceptées

### 3.2. EQUIPAGES

Licences admises : les licences "conducteur" Internationale ou Nationale sont acceptées ainsi que les Titres de Participation Régularité International ou National.

Tout équipage doit être composé du premier pilote et d'un équipier, comme spécifié sur le formulaire d'engagement. Le premier pilote doit être titulaire du permis de conduire.

Pour être autorisé à conduire la voiture pendant le rallye un équipier doit être titulaire du permis de conduire. L'âge minimum d'un équipier est de 16 ans.

Lors des tests de régularité, les membres de l'équipage doivent être équipés de casques (homologués recommandés, et au minimum norme NF).

Le port de vêtements recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire. Les matières particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1.P VOITURES AUTORISEES**

Sont autorisées les catégories suivantes :

**1/ Catégorie Régularité Historique** : voitures telles que définies dans l'annexe K du Code Sportif de la FIA jusqu'au 31/12/81.

**2/ Catégorie Régularité Prestige** : voitures de Grand-Tourisme (GT) de série en conformité avec leur homologation routière à partir du 01/01/82 et jusqu'au 31/12/90.

**3/Catégorie Régularité Tourisme** : voitures de tourisme en conformité avec leur homologation routière à partir du 01/01/82 et jusqu'au 31/12/90.

Toutes les voitures doivent être conformes au Code de la Route :

- Extincteur : obligatoire, en cours de validité (capacité minimum 2 kg)
- Ceinture de sécurité : Elles sont obligatoires si le véhicule est muni, d'origine, des points d'ancrage correspondants.
- Gilets fluorescents : un par membre d'équipage.

### **4.2.P ASSISTANCE**

L'assistance sera libre entre les Epreuves Spéciales.

Les dépanneuses mises à la disposition du directeur de course au départ chaque Epreuve Spéciale pourront après le passage de la voiture Balai, prêter assistance aux voitures accidentées aux frais du concurrent.

Cette assistance est limitée à l'épreuve spéciale (Départ ES, jusqu'au Point Stop).

### **4.9.P BOITIER DE CONTROLE ET DE CHRONOMETRAGE G.P.S.**

Lors des vérifications, il sera remis aux concurrents un boîtier de contrôle et de chronométrage G.P.S. de la marque TRIPY, dont l'installation sera sous la responsabilité des concurrents. L'équipement est composé de trois éléments (voir détail et montage en Annexe 2) :

- le boîtier G.P.S TRIPY proprement dit
- un câble d'alimentation préalablement installé dans la voiture, par le concurrent, avant les vérifications.
- une antenne magnétique.

Une fois le matériel totalement installé et testé sous le contrôle des commissaires techniques, le matériel ne devra, en aucun cas, être débranché et quitter la voiture jusqu'à l'arrivée finale.

## **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1 DESCRIPTION**

Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ». L'intervalle idéal entre chaque voiture est d'une minute, cependant, pour favoriser la fluidité du rallye, le Directeur de Course peut réduire cet intervalle à un minimum de 30 secondes. Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passage, périodes de neutralisation, etc. sont repris dans le carnet de contrôle et dans le Road-Book.

### **6.2 RECONNAISSANCES - Non Autorisées**

**CARNET DE CONTROLE** - Les fiches éventuelles des tests de régularité font partie intégrante du carnet de contrôle.

## **ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE**

### **7.1 DEPART.**

Le départ sera donné en conformité avec le Programme.

### **7.3 CONTROLES HORAIRES**

#### **7.3.2.P PROCEDURE DE POINTAGE**

- La procédure de pointage commence au moment où la voiture franchit le panneau d'entrée (panneau jaune) dans la zone d'entrée de contrôle horaire.
- Entre le panneau d'entrée de zone (panneau jaune) et le poste de contrôle, il est interdit à l'équipage d'observer un arrêt quelconque ou d'adopter une allure anormalement lente.
- Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone à proximité immédiate de la table de contrôle.
- L'heure de pointage correspond au moment exact où l'un des membres de l'équipage présente le carnet au contrôleur.
- Le Commissaire en poste inscrit alors sur le carnet de bord l'heure de présentation effective et elle seule.
- L'équipage n'encourt aucune pénalisation pour avance si l'heure d'entrée de la voiture dans la zone de contrôle correspond au déroulement de la minute idéale de pointage.
- L'équipage n'encourt aucune pénalisation pour retard si l'heure de présentation du carnet au Commissaire en poste correspond au déroulement de la minute idéale de pointage.

**ATTENTION de ne pas entrer dans la zone (après le panneau jaune) avant que la minute de pointage ne soit commencée.**

**Exemple : L'heure de pointage idéale est 10h34**

**Vous devez passer le panneau jaune entre : 10h34'00" et 10h34'59 "**

**Si vous passez le panneau jaune à 10h33'45" vous aurez une pénalité pour avance, même si vous présentez le carnet à 10h34**

#### **7.3.16 MISE HORS COURSE**

**7.3.16.1.P** Conforme au règlement particulier du rallye VHC de support

#### **7.5.1.1. TESTS DE RÉGULARITÉ**

Les équipages doivent parcourir les tests de régularité à une moyenne fixée par les organisateurs et selon le choix de moyenne fait par le concurrent.

Pour chaque test de régularité, le chronométrage automatisé par système G.P.S. sera effectué à la seconde. Chaque seconde au dessus ou au dessous du temps imparti aux points relevés par G.P.S. (basé sur la distance depuis le départ et la moyenne imposée) entraînera une pénalité d'une seconde.

Ex : Moyenne définie 45 km/h / Longueur du secteur de test de régularité 5, 1 km / Temps idéal : 6 mn. 48 sec.

a) Temps réalisé : 6 mn. 59 sec. = 11 secondes de pénalité.

b) Temps réalisé : 6 mn. 31 sec. = 17 secondes de pénalité.

L'organisateur prévoira des points de chronométrage intermédiaires, à sa seule discrétion, à n'importe quel lieu des tests de régularité. Le chronométrage à ces lignes intermédiaires sera également effectué à la seconde. Chaque seconde de différence avec le temps idéal entraînera une pénalité d'une seconde. Pour un même test de régularité, il peut donc y avoir une ou plusieurs pénalités.

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne, le Collège des Commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

En cas de non fonctionnement de la prise de temps par GPS pour raison technique, la pénalité pour chaque tronçon du test non chronométré, sera calculée par les Commissaires Sportifs selon les dispositions suivantes :

Application d'une règle de trois :

Pénalité pour une distance de référence X kilométrage du test non chronométré

Kilométrage de la distance de référence

La distance de référence correspond à une ou plusieurs section(s) au choix des Commissaires Sportifs.

Le G.P.S. mis à bord de chaque véhicule permettra d'en vérifier également la vitesse en tout point du parcours et pourra donc servir au respect du paragraphe précédent ainsi que des prescriptions du Code de la Route.

Le concurrent est seul responsable de l'ensemble du matériel de chronométrage qui lui a été confié (boîtier G.P.S. – antenne – alimentation) – voir l'Annexe 2 pour l'installation dans l'habitacle. Ce matériel pourra être contrôlé en tout point du parcours par l'organisateur, notamment au début et à la fin de chaque secteur de régularité. Toute action visant à empêcher le fonctionnement pourra entraîner la mise hors course.

#### **PROCEDURE DE DEPART/D'ARRIVEE :**

Le départ sera donné « départ arrêté » au niveau du panneau rouge à la minute pleine décomptée par les commissaires ou l'horloge placée au départ.

- Départ anticipé : Le franchissement de la ligne de départ avant le signal des commissaires ou avant le décompte de l'horloge entraînera une pénalité de 10 secondes.
  - Départ retardé : Le franchissement de la ligne de départ dans un délai supérieur à 10 secondes après le signal des commissaires ou le décompte de l'horloge entraînera une pénalité de 10 secondes.
- Les lignes d'arrivée et tout point de chronométrage intermédiaire ne seront pas indiqués.

A l'issue de chaque secteur de test de régularité un point « STOP » sera matérialisé par les panneaux à fond rouge pour permettre la transmission des données de chronométrage enregistrés par G.P.S.. Les concurrents ne pourront repartir qu'après le signal du Commissaire de route préposé.

ZONE D'ETALONNAGE : Voir Annexe 1 - Itinéraire

#### **7.5.4. TEST DE RÉGULARITÉ NON EFFECTUÉ**

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, il pourra être admis de nouveau dans le rallye à condition d'avoir signifié, au Chargé des Relations avec les Concurrents ou à la Direction de Course, sa décision de réintégrer le Rallye au plus tard 30 minutes avant le début de la réunion du Collège des Commissaires Sportifs précédant le départ de l'étape suivante.

Dans ce cas, la voiture doit être présentée au Parc fermé **15** minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante.

Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire du rallye.

Un équipage ne pourra reprendre la course qu'au départ d'une section ou d'une étape (prise d'un nouveau carnet de bord).

Pour chaque test de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage recevra une pénalité définie par le Collège des Commissaires Sportifs. Celle-ci devra être supérieure à la pénalité la plus élevée attribuée à un concurrent ayant pris le départ du test considéré.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

#### **7.7. PARC FERME**

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape.

Pour quitter un parc fermé, les voitures devront avoir été remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

Ils devront présenter leur voiture au parc de départ de l'étape suivante 30 minutes avant leur heure de départ. en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

#### **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

Il sera établi :

- 1 classement général
- 1 classement par moyenne
- 1 classement féminin.
- 1 classement par Team (3 équipages minimum)

#### **ARTICLE 10P. COUPES**

La remise des prix se déroulera le samedi 07 octobre 2017 à 19h00 - Porto Vecchio

- Classement général : 2 coupes aux trois premiers équipages
- Classement par moyenne : 2 coupes aux trois premiers équipages
- Classement féminin : 2 coupes au premier équipage féminin
- Classement par Team : 1 coupe aux trois premiers.

# **ANNEXE 1**

## **Itinéraire - Horaires**

# (SHAKEDOWN)

SHAKE DOWN

Lundi 2 octobre 2017

CH	ITINERAIRE	KM			HORAIRES		
		SH	Liais	Total	T. Imp.	1ère V.	Der. V.
<b>PORTO VECCHIO (Shakedown)</b>							
	Parc Fermé du Rallye terre plein la marine puis AG		0,00	0,00		(10:00)	(17:00)
	TD au petit rond point		0,32	0,32			
	AD au petit rond point devant Tropicana		0,16	0,48			
	TD-SRP		0,22	0,70			
	AG-SRP		1,00	1,70			
	TD au ront point direction Bonifacio		0,31	2,01			
	TD au ront point direction Bonifacio		0,64	2,65			
	AG ! Entre Kirnolia et Salon de thé "I Fratelli"		0,40	3,05			
	Au Poteau devant portail Blanc à droite		1,80	4,85			
<b>CH A</b>	<b>SHAKEDOWN PALOMBAGGIA - 04,10km</b>		<del>0,20</del>	5,05		(10:00)	(17:00)
<b>DSH</b>	<i>AG - Epingle (inter 1 sur chemin à droite)</i>	0,30		5,35			
	<i>TDMR (inter 2 sur terre plein à droite)</i>	0,80		6,15			
	<i>TDMR (inter 3 sur place béton à droite)</i>	0,90		7,05			
	<i>AD-MR au X (inter 4 sur route à gauche)</i>	0,60		7,65			
	<i>AD-MR (inter 5 sur chemin à gauche)</i>	0,70		8,35			
<b>ASH</b>	<i>TD (AES dans entrée avec murets à gauche)</i>	0,80		9,15			
<b>STOP</b>	TD (A la cabine EDF à gauche)		0,30	9,45			
	AG au X		0,05	9,50			
	AG-SRP		3,60	13,10			
	TD dans Village BOCCA DELL'ORO !!! ETROIT		0,65	13,75			
	AD Au X !! Dans village étroit ! - ROULER au PAS !!		0,18	13,93			
	AD au STOP direction Porto Vecchio (T10)		2,50	16,43			
	TD (ou, AD pour 2è tour, vous etes au Km 3,05 Kirnolia)		0,60	17,03			
	TD au RP		0,40	17,43			
	TD au RP direction Porto Vecchio centre ville		0,64	18,07			
	AD direction Port		0,31	18,38			
	AD-SRP direction Port		1,00	19,38			
	AG au petit rond point devant Tropicana		0,22	19,60			
	TD au petit rond point		0,16	19,76			
	AD (Parc Fermé du rallye terre plein la marine)		0,26	20,02	03:00	(10:00)	(17:00)
<b>PORTO VECCHIO (Shakedown)</b>							
.....total Shakedown : 4,1 Kms.....total en liaisons : 35,94 Kms.....total de l'étape : 19,82 Kms.....							

## ETAPE 1 : Porto Vecchio - Porto Vecchio

Mardi 3 octobre 2017

CH	ITINERAIRE	KM			HORAIRES			
		ES	Liais	Total	T. Imp.	1ère V.	Der. V.	
<b>PORTO VECCHIO</b>								
SECTION 1	CH 0	SORTIE PARC FERME		0,00	0,00		14:30	18:30
	CH 1	Sotta - Santa Giulia		15,05	15,05	00:25	14:55	18:55
	DES	<u>ES 1 : Sotta - Santa Giulia - 12,36km</u>		<del>0,21</del>	15,26	00:03	14:58	18:58
	AES		12,36		27,62			
	CH 1A	Arrivée étape et début assistance		8,32	35,94	00:26	15:24	19:24
	CH 1B	ENTREE PARC FERME		1,41	37,35	03:00	18:24	22:24
<b>PORTO VECCHIO</b>								
.....total en épreuves speciales : 12,36 Kms.....total en liaisons : 24,99 Kms.....total de l'étape : 37,35 Kms.....								

## ETAPE 2 : Porto Vecchio - Ile Rousse

Mercredi 4 octobre 2017

CH	ITINERAIRE	KM			HORAIRES			
		ES	Liais	Total	T. Imp.	1ère V.	Der. V.	
<b>PORTO VECCHIO</b>								
SECTION 2	CH 1C	SORTIE PARC FERME		0,00	0,00		09:00	13:00
	CH 2	Ghisoni - Col de Sorba		68,83	68,83	01:30	10:30	14:30
	DES	<u>ES 2 : Ghisoni - Col de Sorba - 28,23 km</u>		<del>0,16</del>	68,99	00:03	10:33	14:33
	AES		28,23		97,22			
	CH 3	Muracciole - Noceta		7,57	104,79	00:55	11:28	15:28
	DES	<u>ES 3 : Muracciole - Noceta - 21,28 km</u>		<del>0,07</del>	104,86	00:03	11:31	15:31
AES		21,28		126,14				
CH 3A	Entrée parc regroupement		18,94	145,08	01:05	12:36	16:36	
<b>CORTE</b>								
SECTION 3	CH 3B	Sortie parc regroupement		0,24	145,32	00:45	13:21	17:21
	CH 4	Pont de Castirla - Taverna		12,05	157,37	00:21	13:42	17:42
	DES	<u>ES 4 : Pont de Castirla - Taverna - 15,42 km</u>		<del>0,10</del>	157,47	00:03	13:45	17:45
	AES		15,42		172,89			
	CH 5	Castifao - Olmi Capella		15,60	188,49	00:55	14:40	18:40
	DES	<u>ES 5 : Castifao - Olmi Capella - 20,93 km</u>		<del>0,32</del>	188,81	00:03	14:43	18:43
AES		20,93		209,74				
CH 5A	Arrivée étape et début assistance Podium Place Paoli		34,44	244,18	01:15	15:58	19:58	
CH 5B	ENTREE PARC FERME (Port Ile Rousse)		1,62	245,80	03:00	18:58	22:58	
<b>ILE ROUSSE</b>								
.....total en épreuves speciales : 85,86 Kms.....total en liaisons : 159,29 Kms.....total de l'étape : 245,15 Kms.....								

## ETAPE 3 : Ile Rousse - Porto

Jeudi 5 octobre 2017

CH	ITINERAIRE	KM			HORAIRES			
		ES	Liais	Total	T. Imp.	1ère V.	Der. V.	
<b>ILE ROUSSE</b>								
SECTION 4	CH 5C	SORTIE PARC FERME		0,00	0,00		09:00	
	CH 6	Monetta - Col San Colombanu		17,83	17,83	00:25	09:25	13:25
	DES	<u>ES 6 : Monetta - Col San Colombanu - 22,86 km</u>		<del>0,06</del>	17,89	00:03	09:28	13:28
	AES		22,86		40,75			
	CH 7	Lozari - Montemaggiore		19,15	59,90	01:05	10:33	14:33
	DES	<u>ES 7 : Lozari - Montemaggiore - 25,64 km</u>		<del>0,09</del>	59,99	00:03	10:36	14:36
AES		25,64		85,63				
CH 7A	Entrée parc regroupement		15,23	100,86	01:10	11:46	15:46	
<b>CALVI</b>								
SECTION 5	CH 7B	Sortie parc regroupement		0,00	100,86	00:50	12:36	16:36
	CH 8	Nd de la Serra		3,45	104,31	00:10	12:46	16:46
	DES	<u>ES 8 : Nd de la Serra - 27,96 km</u>		<del>0,08</del>	104,39	00:03	12:49	16:49
	AES		27,96		132,35			
	CH 9	Partinello - Porto		35,22	167,57	01:30	14:19	18:19
	DES	<u>ES 9 : Partinello - Porto - 11,48 km</u>		<del>0,12</del>	167,69	00:03	14:22	18:22
AES		11,48		179,17				
CH 9A	Arrivée étape et début assistance		1,23	180,40	00:20	14:42	18:42	
CH 9B	ENTREE PARC FERME		1,40	181,80	03:00	17:42	21:42	
<b>PORTO</b>								
.....total en épreuves speciales : 87,94 Kms.....total en liaisons : 93,51 Kms.....total de l'étape : 181,45 Kms.....								

ETAPE 4 : Porto - Ajaccio

Vendredi 6 octobre 2017

CH	ITINERAIRE	KM			HORAIRES			
		ES	Liais	Total	T. Imp.	1ère V.	Der. V.	
<b>PORTO</b>								
SECTION 6	CH 9C	SORTIE PARC FERME		0,00	0,00		09:00	13:00
	CH 10	Letia - Vico		38,06	38,06	00:55	09:55	13:55
	DES	<u>ES 10 : Letia - Vico - 13,83 km</u>	13,83	<del>0,07</del>	38,13	00:03	09:58	13:58
	AES			51,96				
	CH 11	Nesa - Arbori		2,05	54,01	00:30	10:28	14:28
	DES	<u>ES 11 : Nesa - Arbori - 21,49 km</u>	21,49	<del>0,12</del>	54,13	00:03	10:31	14:31
	AES			75,62				
	CH 12	Lopigna - Vero		9,41	85,03	00:55	11:26	15:26
	DES	<u>ES 12 : Lopigna - Vero - 20,83 km</u>	20,83	<del>0,18</del>	85,21	00:03	11:29	15:29
	AES			106,04				
	CH 12A	Entrée parc regroupement		34,74	140,78	01:20	12:49	16:49
	<b>BOCOGNANO</b>							
SECTION 7	CH 12B	Sortie parc regroupement		0,30	141,08	00:45	13:34	17:34
	CH 14	Bocognano - Bastelica		1,50	142,58	00:06	13:40	17:40
	DES	<u>ES 14 : Bocognano - Bastelica - 19,12 km</u>	19,12	<del>0,33</del>	142,93	00:03	13:43	17:43
	AES			162,05				
	CH 14A	Arrivée Etape et début Assistance		38,25	200,30	01:20	15:03	19:03
CH 14B	ENTREE PARC FERME		0,20	200,50	03:00	18:03	22:03	
<b>AJACCIO</b>								
.....total en épreuves spéciales : 75,27 Kms.....total en liaisons : 124,51 Kms.....total de l'étape : 199,78 Kms.....								

ETAPE 5 : Ajaccio - Porto Vecchio

Samedi 7 octobre 2017

CH	ITINERAIRE	KM			HORAIRES			
		ES	Liais	Total	T. Imp.	1ère V.	Der. V.	
<b>AJACCIO</b>								
SECTION 8	CH 14C	SORTIE PARC FERME		0,00	0,00		09:00	13:00
	CH 15	Verghia - Petra Rossa		27,92	27,92	00:40	09:40	13:40
	DES	<u>ES 15 : Verghia - Petra Rossa - 26,51 km</u>	26,51	<del>0,09</del>	28,01	00:03	09:43	13:43
	AES			54,52				
	CH 16	Pont de Calzola - Bichisa		14,30	68,82	01:00	10:43	14:43
	DES	<u>ES 16 : Pont de Calzola - Bichisa - 14,35 km</u>	14,35	<del>0,12</del>	68,94	00:03	10:46	14:46
	AES			83,29				
	CH 17	Moca Croce - Aullene		7,67	90,96	00:40	11:26	15:26
	DES	<u>ES 17 : Moca Croce - Aullene - 17,50 km</u>	17,50	<del>0,11</del>	91,07	00:03	11:29	15:29
	AES			108,57				
CH 17A	Entrée parc regroupement		11,70	120,27	00:50	12:19	16:19	
<b>QUENZA</b>								
SECTION 9	CH 17B	Sortie parc regroupement		0,30	120,57	00:40	12:59	16:59
	CH 18	Levie - Col de Bacino		16,78	137,35	00:28	13:27	17:27
	DES	<u>ES18 : Levie - Col de Bacino - 20,21 km</u>	20,21	<del>0,11</del>	137,46	00:03	13:30	17:30
	AES			157,67				
CH 18A	ARRIVEE CH Fin de Rallye (Tropicana - Parc d'Attente Pod)		20,30	177,97	01:00	14:30	18:30	
<b>PORTO VECCHIO</b>								
.....total en épreuves spéciales : 78,57 Kms.....total en liaisons : 98,97 Kms.....total de l'étape : 177,54 Kms.....								

.....total du rallye : 841,27.....  
 .....total du rallye en épreuves spéciales : 340.....  
 .....total du rallye en liaisons : 501,27.....

# **ANNEXE 2**

## **Tripy**

### Appareil GPS de contrôle et de chronométrage

#### DESCRIPTIF DU GPS

A votre arrivée aux contrôles techniques, votre véhicule devra être équipé d'un système GPS de marque TRIPY, qui contrôlera en permanence votre parcours, votre vitesse et qui enregistrera les points de chronométrage.

Ce système est composé de :

1. un GPS TRIPY (largeur: 16 cm; hauteur: 10 cm; profondeur avec sortie de câble: environ 8 cm)
2. une antenne extérieure aimantée (longueur de câble : environ 3m)
3. un module d'alimentation à raccorder à votre véhicule (longueur de fil : environ 1m)
4. une fixation ventouse pare-brise à placer côté co-pilote.



#### KIT D'INSTALLATION

Le kit d'installation Tripy vous sera remis à votre arrivée et devra être installé avant d'entrer aux contrôles techniques. Ce kit contient :

2. une antenne extérieure aimantée (ainsi qu'un velcro au cas où votre carrosserie ne serait pas métallique)
3. un module convertisseur de tension à raccorder entre votre câble d'alimentation et le GPS Tripy
4. une fixation ventouse pare-brise à placer côté co-pilote.

Pendant les contrôles techniques, le GPS Tripy sera posé et vérifié par un technicien.

#### INSTALLATION DANS LE VEHICULE

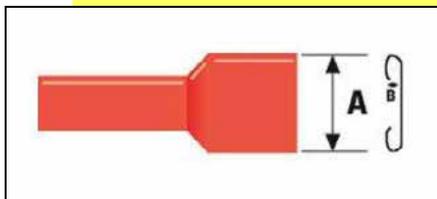
##### Installation du câble d'alimentation électrique :

Vous devrez équiper votre véhicule d'un câble d'alimentation électrique qui permettra d'alimenter le GPS Tripy. Ce câble d'alimentation électrique (6 ou 12V) doit être branché en direct de la batterie et avoir les caractéristiques suivantes:

- Cette alimentation devra être réalisée à l'aide d'un câble composé de deux conducteurs d'une section de 0.75 mm.
- Le pôle positif (+) sera différencié par un conducteur rouge et devra être protégé par un fusible de 1 Ampère.
- Le câble d'alimentation arrivera dans l'habitacle à proximité immédiate du pare-brise côté co-pilote où sera installé Tripy à l'aide de la ventouse.
- Les deux fils arrivant dans l'habitacle devront être équipés aux extrémités de cosse à sertir femelles isolées (description technique de la cosse ci-dessous).



Connecteur Faston  
Femelle  
Isolé  
A=6,3mm  
B=0,8mm



Faston connector  
Female  
Fully insulated  
A=6,3mm  
B=0,8mm

Cette alimentation doit être **PERMANENTE, 24H sur 24H**, pendant toute la durée du rallye, y compris dans les parcs fermés. La consommation du GPS Tripy est très faible et ne risque pas de décharger la batterie du véhicule.

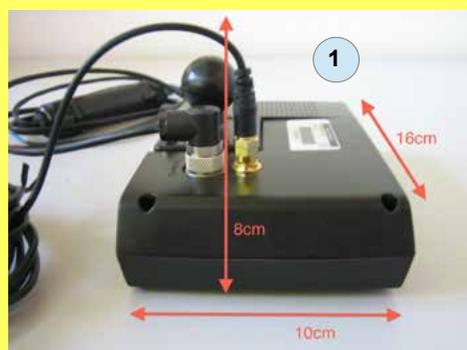
### Control and Time keeping GPS device

#### GPS DESCRIPTION

At your arrival at technical inspection, your vehicle shall be equipped with a TRIPY GPS, which checks permanently your itinerary, checks your speed and will record the time keeping points during.

This system is composed of:

1. a TRIPY GPS device (width: 16 cm; height: 10 cm; depth including cable connection: approx. 8 cm)
2. a magnetic external antenna (cable length: 5m)
3. an external power supply module to connect to your vehicle (cable length : 1m)
4. a suction cup windshield place co-pilot side



#### INSTALLATION KIT

The Tripy installation kit will be delivered at your arrival and must be installed before entering technical inspection. This kit contains:

2. a magnetic external antenna (including double sided tape to use if the body of your vehicle is not metallic)
3. an electronic power supply module to connect between your power cable and the Tripy GPS
4. a suction cup windshield place co-pilot side

During technical inspection, the Tripy GPS device will installed & checked by a technical guy.

#### VEHICLE ARRANGEMENT

##### Installing electrical power supply cable:

You shall fit your vehicle with an electrical cable in order to supply the Tripy system. This electrical cable (6V or 12V) shall be connected directly from the vehicle battery and shall meet the following technical specifications:

- This power supply connection shall be made with a cable of two conductors of a 0.75mm<sup>2</sup> section.
- The positive + (indicated by a red conductor) shall be protected by a 1 Ampere fuse.
- The power cable will arrive in the cockpit, near the windscreen, copilot side, where Tripy will be installed using the suction cup.
- The two wires of the power cable shall be terminated with isolated female Faston connectors (terminals technical description here below).

This power supply shall be **PERMANENT, 24 h/day**, for the whole rally duration including when vehicle is in the Parc Fermé at the end of the stages. Tripy consumption is very low and is not likely to discharge the vehicle battery.

#### Installation de l'antenne :

- L'antenne doit être positionnée à l'extérieure du véhicule sur une partie horizontale, sur le toit du véhicule. L'embase de l'antenne est aimantée et peut donc se fixer sur une surface métallique **bien plane**. En cas d'impossibilité d'utiliser le système magnétique, vous pouvez utiliser le double-face fourni avec l'antenne. L'antenne devra avoir une vue maximale sur le ciel.
- Le passage du câble de l'antenne sur le joint de porte doit être réalisé de telle sorte que le câble ne puisse ni être détérioré lors de la fermeture de la portière ni arraché lorsque le co-pilote monte et descend du véhicule. L'utilisation de bande autocollante dans le passage de joint de porte est conseillée.
- L'extrémité du câble d'antenne se termine par un connecteur doré qui doit arriver à proximité immédiate de l'endroit où le GPS Tripy sera installé.



#### Installing antenna:

- You shall position the external antenna on a horizontal surface outside of the vehicle, on the roof, by means of the simple magnetic patch. Should the magnetic patch be inefficient (non metallic body, convertible,...), you may use a double sided sticker supplied with the antenna. The antenna shall have a maximal sky exposure.
- The cable passage through door joints shall be made such as the cable may not be damaged nor torn upon the co-pilot closing the door.
- The end of the antenna cable is terminated with a gold plated connector. You shall place antenna cable to get the gold connector close to where the Tripy will be installed.

#### Installation du module convertisseur de tension d'alimentation :

- Le module convertisseur de tension est équipé, à l'une de ses deux extrémités, d'un câble et de deux fils terminés par deux cosse à sertir mâles (faston). Ces deux cosse à sertir devront être connectées aux deux cosse femelles de votre câble d'alimentation (en respectant la polarité + et -).
- L'autre extrémité du convertisseur de tension est équipée d'un câble terminé par un connecteur qui doit arriver à proximité immédiate de l'endroit où le GPS Tripy sera installé.

1

2

#### Installing electronic power supply module:

- On one side, the power supply module is terminated with two wires with male faston connectors. These two male connectors shall be connected to the two female connector available on the electrical cable you have installed (be careful to the correct polarities).
- On the other side, the power supply module is terminated with a connector for supplying the Tripy. You shall place this power supply module and cable to get the connector close to where the Tripy will be installed.

A connecter à votre  
câble d'alimentation.

Connect to your  
electrical supply cable.



A connecter au GPS  
Tripy fourni.

Connect to the  
provided Tripy GPS.

#### Installation de la ventouse et bras de fixation:

- La ventouse doit être placée au pare-brise côté co-pilote. Tout en maintenant la ventouse fermement appliquée sur le pare-brise, faites pivoter les deux bras de verrouillage afin de leur faire faire un demi-tour dans le sens des aiguilles d'une montre. Cette opération verrouille la ventouse.
- A l'aide de la vis papillon, le bras peut ensuite être placé et fixé sur la boule qui surplombe la ventouse. L'autre extrémité du bras sera fixé sur une boule identique qui se trouve à l'arrière du GPS Tripy.

#### Installing the suction cup:

- The suction cup should be placed on the windshield (co-driver side). While holding the cup firmly applied to the windshield, rotate the two locking arms to make their turn around in the direction of clockwise. this operation locks the suction cup.
- By means of the wing screw, the arm can be placed and fixed on the ball which overlooks the cup. The other end of the arm is fixed to a ball which is identical located in the rear of the GPS.



Une fois le matériel installé et testé :

Une fois le matériel totalement installé, il ne peut en aucun cas être débranché et quitter le véhicule et ce, jusqu'à l'arrivée finale. L'organisateur étant susceptible de réaliser des communications radio avec les équipements Tripy de jour comme de nuit, si un véhicule ne répond pas et que l'on se rend compte que c'est parce que le matériel Tripy a été débranché ou retiré du véhicule, ou mal alimenté, le concurrent sera pénalisé.

**CAUTIONNEMENT / RESTITUTION**

Durant les contrôles administratifs, l'un des deux membres de l'équipage devra remplir un document de caution sur lequel il indiquera les données de sa carte de crédit garantissant la restitution du système GPS à la fin du Rallye.

Le montant du cautionnement est de :

- Boîtier GPS Tripy : 920 € TTC
- Câble d'alimentation : 120 € TTC
- Antenne GPS : 60 € TTC

Au Parc Fermé de fin de l'épreuve, le système GPS devra être restitué aux techniciens Tripy ou aux relations concurrents. En cas d'abandon en cours d'épreuve, le système GPS pourra être restitué aux Relations Concurrents présents dans les Parcs Fermés de début et de fin d'étape. Dans tous les cas, la restitution du système GPS devra être effectuée à l'organisateur au plus tard 10 jours après la fin de l'épreuve. Au terme de ce délai, le matériel sera considéré comme non remis et fera l'objet d'une facturation dans les conditions définies ci-dessus.

Once the GPS system will be installed and tested:

Once the GPS system will be completely installed and tested, it must not be disconnected and taken away from the car until the arrival of the final leg. The organizer might communicate by radio day and night by the Tripy equipment. If a vehicle does not answer because the Tripy system was disconnected or removed from the car, or not correctly powered, competitor will be penalized.

**DEPOSIT / RESTITUTION**

During administrative checks, one of the two team members shall provide his credit card information and fill in a deposit form to guarantee restitution of the Tripy GPS system at the end of the Rally.

The deposit is:

- Tripy GPS device: 920 €
- Power supply cable : 120 €
- GPS antenna: 60€

The GPS system shall be returned to Tripy or to the competitor's relation officers at the end of the Rally. Upon withdrawals during the Rally, the GPS system may be returned to the Competitor's Relation Officers whom are in the Parc Fermé at the beginning and the end of each leg. In all circumstances, the return of the GPS system shall be made to the organizer not later than 10 days after the end of the Rally. At the end of this period, the equipment shall be considered as not returned and shall be invoiced as per the above mentioned conditions.

3<sup>e</sup> ÉDITION

La Giraglia

# CAP CORSE

HISTORIQUE



**2/4 MARS 2018**

NOTRE ÉPREUVE  
HIVERNALE AU RYTHME INTENSE

AMV  
**CORSICA MOTO**  
CHALLENGE

**30**  
MAI 2018

**02**  
JUN 2018



**OUVERT À TOUS  
LES MOTARDS EN  
2 ROUES !**

# LE PLAISIR AVANT TOUT !

L'AMV CORSICA MOTO CHALLENGE est un voyage, un nouvel événement moto pour découvrir la Corse et sa splendeur.

Pour pouvoir y prendre part, un seul impératif : **ÊTRE PASSIONNÉ DE MOTO !**  
Débutant ou expérimenté, homme ou femme, tout motard est le bienvenu.

L'AMV CORSICA MOTO CHALLENGE ce sera de la **RÉGULARITÉ** (il faudra relever une moyenne imposée) - des **SÉLECTIFS** (des temps impartis sur un tronçon déterminé) - des **LIAISONS** dans des décors de rêve et aussi un parcours total d'environ 900 km spécialement créé pour tous les styles et pour tous les goûts.



[www.corsicamotochallenge.corsica](http://www.corsicamotochallenge.corsica)

